

Province de Liège

BULLETIN PROVINCIAL

Périodique

Sommaire

	<i>Pages</i>
<p><u>N°12 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR</u> <i>Acte de délégation du Gouverneur de la Province du 03 mars 2023.</i></p>	52
<p><u>N°13 PAVOISEMENT DES ÉDIFICES PUBLICS</u> <i>Circulaire du Gouverneur de la Province du 13 mars 2023.</i></p>	54
<p><u>N°14 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC – MESURES GÉNÉRALES D’ADMINISTRATION INTÉRIEURE</u> <i>Arrêté de police du Gouverneur du 29 mars 2023 concernant la randonnée cyclo- touristique Volta Limburg Classic Tour prévue le 02 avril 2023.</i></p>	55
<p><u>N°15 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC – MESURES GÉNÉRALES D’ADMINISTRATION INTÉRIEURE</u> <i>Arrêté de police du Gouverneur du 29 mars 2023 concernant la randonnée cyclo- touristique De Alternatieve prévue le 08 avril 2023.</i></p>	58
<p><u>N°16 RÈGLEMENTS COMMUNAUX D’ADMINISTRATION INTÉRIEURE ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE</u></p> <p><i>Arrondissement de LIÈGE</i></p> <p>AWANS CHAUDFONTAINE ESNEUX GRÂCE-HOLLOGNE SOUMAGNE VISÉ</p>	61
<p><i>Arrondissement de HUY-WAREMME</i></p> <p>BRAIVES HUY OREYE</p>	65

Arrondissement de VERVIERS

66

PEPINSTER

PLOMBIÈRES

THIMISTER-CLERMONT

VERVIERS

WELKENRAEDT

N°12 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR*Acte de délégation du Gouverneur de la Province du 03 mars 2023.***Acte de délégation**

Hervé JAMAR, Gouverneur de la province de Liège,

Vu l'article L2212-73, alinéa 1, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article 139 bis de la Loi provinciale ;

Vu les missions du Commissaire d'arrondissement qui, notamment, assiste le Gouverneur de la province ;

Vu le pouvoir octroyé au Gouverneur de la province de déléguer certaines de ses compétences au Commissaire d'arrondissement ;

Vu la volonté d'organiser les actions du Commissaire d'arrondissement en mettant en place une répartition claire de ses compétences. ;

Vu que les matières confiées au Commissaire d'arrondissement méritent une attention particulière car elles relèvent de l'ordre public ;

Vu que les connaissances et l'expérience développées en ces matières par le Commissaire d'arrondissement et le personnel administratif sous sa responsabilité constituent d'importants atouts qui permettent d'accomplir ces tâches de manière efficiente.

J'arrête :

Article 1. Le Gouverneur de la province de Liège délègue, à la charge du Commissaire d'arrondissement, les compétences en matière de :

- Receveurs régionaux (vérification des caisses, congés, horaires, etc.) ;
- Elections ;
- Gardes particuliers ;
- Police sanitaire des animaux ;
- Manœuvres militaires ;
- Explosifs ;
- Rallyes.

Place Notger 2 • 4000 Liège • Tél : +32 (0)4 279 33 34 • E-mail : gouverneur@provincedeliege.be

www.gouverneur.provincedeliege.be

Suivez l'actualité du Gouverneur sur



www.gouverneur.provincedeliege.be/fr/node/7645

Règlement Général sur la Protection des Données

Article 2. Outre les compétences historiques du Commissaire d'arrondissement énumérées à l'article 1, les matières gérées au sein de la Direction Ordre Public, sont également déléguées au Commissaire d'arrondissement, à savoir :

- la législation sur les armes ;
- les randonnées cyclo touristiques ;
- la planification d'urgence et de prévention dans le cadre de sa gestion journalière ;
- la communication de crise et autre.

Article 3. Les actes administratifs pris dans toutes les matières déléguées émaneront désormais du Commissaire d'arrondissement.

Article 4. Les différentes autorités qui agissent dans les matières concernées seront informées du présent acte de délégation.

Article 5. La publicité du présent acte de délégation sera assurée par sa publication dans le bulletin provincial.

Fait à Liège, le 03/03/2023

Hervé JAMAR
Gouverneur de la province de Liège



N°13 PAVOISEMENT DES ÉDIFICES PUBLICS*Circulaire du Gouverneur de la Province du 13 mars 2023.*

Liège, le 13 mars 2023

**A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs les Présidents
des Centres Publics d'Aide Sociale
des Communes de la Région de langue
française de la Province de Liège**

Pour information :

- à M. le Commissaire d'Arrondissement
 - aux Directions générales, Inspections et Directions des
Etablissements et Services provinciaux
-

Département des
Relations
internationales et
institutionnelles

Rue Fond Saint Servais, 12
B 4000 Liège
Tél. : 04 279 24 90
Fax :
www.provincedeliege.be
0207.725.104

**Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,**

En exécution des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 concernant le pavoisement des édifices publics remplacé par l'arrêté royal du 6 septembre 1993, modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998, et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française, je vous prie de faire arborer sur les édifices publics :

- les 1^{er} et 5 mai : le drapeau National, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau Européen, à l'occasion, d'une part, de la Fête du Travail et, d'autre part, de la Journée du Conseil de l'Europe ;
- le 8 mai : le drapeau National et le drapeau de la Communauté Française à l'occasion du jour anniversaire de la Victoire ;
- le 9 mai : le drapeau Européen, à l'occasion de la Journée de l'Union Européenne.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE :

Hervé JAMAR

N°14 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC – MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE

Arrêté de police du Gouverneur du 29 mars 2023 concernant la randonnée cyclo-touristique Volta Limburg Classic Tour prévue le 02 avril 2023.

ARRÊTÉ DE POLICE



- Vu la loi provinciale, notamment son article 128, tel que modifié par l'article 226 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;
- Vu la loi sur la fonction de police du 5 août 1992, en son article 11 tel que modifié par l'article 165 de la loi du 7 décembre 1998 ;
- Vu la loi du 6 mars 1818 concernant les peines à infliger pour les contraventions aux mesures générales d'administration intérieure, ainsi que les peines qui pourront être statuées par les règlements des autorités provinciales ou communales, telle que modifiée, notamment son article 1^{er} ;
- Vu l'arrêté de police du Gouverneur du 1^{er} septembre 2020 en matière de randonnées cyclo-touristiques se déroulant sur le territoire de la province de Liège ;
- Vu la demande de Monsieur Roy Packbier, en date du 31 octobre 2022, en vue d'organiser une randonnée cyclo-touristique Volta Limburg Classic Tour traversant les communes de Aubel, Blegny, Dalhem, Plombières, Visé ;
- Vu l'itinéraire finalisé en date du 2 mars 2023 traversant les communes de Aubel, Blegny, Dalhem, Plombières, Visé ;
- Considérant que la randonnée cyclo-touristique Volta Limburg Classic Tour répond aux conditions de l'arrêté de police du Gouverneur du 1^{er} septembre 2020 susvisé ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Blegny en date du 30 janvier 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Dalhem en date du 17 février 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Plombières en date du 18 janvier 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Aubel en date du 6 mars 2023 ;
- Considérant qu'à la date du 2 mars 2023 la commune de Visé n'ont pas rendu d'avis définitif et que passé ce délai, la demande d'autorisation de passage est considérée comme accordée ;

Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 230 14 09 –
www.gouverneur.provincedeliege.be

ARRETE :

Article 1^{er} – La randonnée cyclo-touristique Volta Limburg Classic Tour prévue le 2 avril 2023 est autorisée à traverser le territoire des communes de : Aubel, Blegny, Dalhem, Plombières, Visé ;

Article 2 – L’organisateur s’engage à respecter les conditions de cette autorisation de passage, conformément à l’arrêté de police du 1^{er} septembre 2020 susmentionné :

- l’itinéraire transmis et validé par les Bourgmestres,
- le cahier des charges dûment complété,
- les accords pris lors de la réunion de sécurité, notamment sur la base des pièces susvisées,

pour un déroulement optimal de la randonnée, et pour une remise en ordre parfaite de l’itinéraire, dans le respect de l’ordre public.

Article 3 – Une caution globale de 1800 € (mille huit cent euros) couvrant l’organisation de la présente randonnée a été versée par Monsieur Roy Packbier au N° de compte IBAN BE 24 0000 0350 5538 du Commissariat d’arrondissement, Place Notger 2, 4000 LIEGE pour garantir le respect de l’environnement aux conditions de mon arrêté de police du 1^{er} septembre 2020 et du cahier des charges.

Article 4 – En cas de non-respect des dispositions mentionnées à l’article 2,

- la randonnée cyclo-touristique pourra être interdite,
- tout ou partie de la caution pourra être retenue,
- des contraventions pourront être constatées sur base de l’article 1^{er} de la loi du 6 mars 1818.

Article 5 – Si aucune administration communale n’adresse à mon Office une demande de retenue sur caution au plus tard un mois après la manifestation, la caution sera restituée au requérant dans les 4 mois qui suivent la date de la manifestation.

Article 6 – Les autorités communales et les services de police sont chargés de faire appliquer le présent arrêté.

Article 7 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin provincial et notifié par courriel,

Pour disposition :

- À l’organisateur ;
- Aux Bourgmestres des communes de Aubel, Blegny, Dalhem, Plombières, Visé;
- Aux Chefs de Corps des Zones de Police Locale de Pays de Herve et Basse-Meuse ;
- A Monsieur le Procureur du Roi de Liège.

Pour information :

- Au Directeur Coordonnateur de l’arrondissement judiciaire de Liège ;
- Aux Commandants des Zones de Secours VHP, IILE ;
- A la CoAMU ;
- A la CU 112.

Article 8 – Un recours en annulation, ainsi qu’un éventuel recours en suspension, peuvent être introduits par requête, auprès du Conseil d’Etat sis au 33, rue de la Science, 1040 Bruxelles ou

Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 230 14 09 –
www.gouverneur.provincedeliege.be

électroniquement via le site : <https://eproadmin.raadvst-consetat.be/>, dans un délai de 60 jours à compter de la notification du présent arrêté, conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat du 12 janvier 1973.

Fait à Liège, le 29 mars 2023.



Catherine Delcourt
Gouverneur f.f.

N°15 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC – MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE

Arrêté de police du Gouverneur du 29 mars 2023 concernant la randonnée cyclo-touristique De Alternatieve prévue le 08 avril 2023.

ARRÊTÉ DE POLICE



- Vu la loi provinciale, notamment son article 128, tel que modifié par l'article 226 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;
- Vu la loi sur la fonction de police du 5 août 1992, en son article 11 tel que modifié par l'article 165 de la loi du 7 décembre 1998 ;
- Vu la loi du 6 mars 1818 concernant les peines à infliger pour les contraventions aux mesures générales d'administration intérieure, ainsi que les peines qui pourront être statuées par les règlements des autorités provinciales ou communales, telle que modifiée, notamment son article 1^{er} ;
- Vu l'arrêté de police du Gouverneur du 1^{er} septembre 2020 en matière de randonnées cyclo-touristiques se déroulant sur le territoire de la province de Liège ;
- Vu la demande de Monsieur Raymond BEEREN en date 4 octobre 2022, en vue d'organiser une randonnée cyclo-touristique De Alternatieve traversant les communes de Dalhem, Kelmis, Lontzen, Plombières, Raeren, Welkenraedt ;
- Vu l'itinéraire finalisé en date du 8 mars 2023 traversant les communes de Dalhem, Kelmis, Lontzen, Plombières, Raeren, Welkenraedt ;
- Considérant que la randonnée cyclo-touristique De Alternatieve répond aux conditions de l'arrêté de police du Gouverneur du 1^{er} septembre 2020 susvisé ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Plombières, en date du 18 janvier 2023;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Raeren, en date du 24 janvier 2023;
- Considérant qu'en réunion de sécurité, la commune de Lontzen a donné son accord définitif via la Zone de Police Weser-Göhl ;
- Considérant qu'à la date du 8 mars 2023, les communes de Dalhem, Kelmis, Welkenraedt n'ont pas rendu d'avis définitif et que passé ce délai, la demande d'autorisation de passage est considérée comme accordée ;

Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 230 14 09 –
www.gouverneur.provincedeliege.be

ARRETE :

Article 1^{er} – La randonnée cyclo-touristique De Alternatieve prévue le 8 avril 2023 est autorisée à traverser le territoire des communes de : Dalhem, Kelmis, Lontzen, Plombières, Raeren, Welkenraedt ;

Article 2 – L'organisateur s'engage à respecter les conditions de cette autorisation de passage, conformément à l'arrêté de police du 1^{er} septembre 2020 susmentionné :

- l'itinéraire transmis et validé par les Bourgmestres,
- le cahier des charges dûment complété,
- les accords pris lors de la réunion de sécurité, notamment sur la base des pièces susvisées,

pour un déroulement optimal de la randonnée, et pour une remise en ordre parfaite de l'itinéraire, dans le respect de l'ordre public.

Article 3 – Une caution globale de 750 € (sept cent cinquante euros) couvrant l'organisation de la présente randonnée a été versée par Monsieur Raymond Beeren au N° de compte IBAN BE 24 0000 0350 5538 du Commissariat d'arrondissement, Place Notger 2, 4000 LIEGE pour garantir le respect de l'environnement aux conditions de mon arrêté de police du 1^{er} septembre 2020 et du cahier des charges.

Article 4 – En cas de non-respect des dispositions mentionnées à l'article 2,

- la randonnée cyclo-touristique pourra être interdite,
- tout ou partie de la caution pourra être retenue,
- des contraventions pourront être constatées sur base de l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 1818.

Article 5 – Si aucune administration communale n'adresse à mon Office une demande de retenue sur caution au plus tard un mois après la manifestation, la caution sera restituée au requérant dans les 4 mois qui suivent la date de la manifestation.

Article 6 – Les autorités communales et les services de police sont chargés de faire appliquer le présent arrêté.

Article 7 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin provincial et notifié par courriel,

Pour disposition :

- À l'organisateur ;
- Aux Bourgmestres des communes de Dalhem, Kelmis, Lontzen, Plombières, Raeren, Welkenraedt;
- Aux Chefs de Corps des Zones de Police Locale de Weser-Göhl, Pays de Herve, Basse-Meuse;
- A Monsieur le Procureur du Roi d'Eupen ;
- A Monsieur le Procureur du Roi de Liège.

Pour information :

- Au Directeur Coordonnateur de l'arrondissement judiciaire de Liège ;

Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 230 14 09 –
www.gouverneur.provincedeliege.be

- Au Directeur Coordonnateur de l'arrondissement judiciaire de Eupen ;
- Aux Commandants des Zones de Secours DG, VHP ;
- A la CoAMU ;
- A la CU 112.

Article 8 – Un recours en annulation, ainsi qu'un éventuel recours en suspension, peuvent être introduits par requête, auprès du Conseil d'Etat sis au 33, rue de la Science, 1040 Bruxelles ou électroniquement via le site : <https://eproadmin.raadvst-consetat.be/>, dans un délai de 60 jours à compter de la notification du présent arrêté, conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat du 12 janvier 1973.

Fait à Liège, le 29 mars 2023.



Catherine Delcourt
Gouverneur f.f.

N°16 RÈGLEMENTS COMMUNAUX D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE

Délibérations des Conseils communaux des Communes des Arrondissements de Liège, Huy-Waremme et Verviers

<i>Commune(s)</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de délibération</i>
-------------------	--------------	-----------------------------

ARRONDISSEMENT DE LIÈGE

AWANS	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de la pose d'un échafaudage rue Armand Scheufele, 4 à 4340 Awans – Prolongation du 10/03 au 10/04/2023.</i>	<i>01/03/2023</i>
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un chantier à 4340 Awans rue de Bruxelles face au n°102 – RN3 – du 13 au 24/03/2023.</i>	<i>01/03/2023</i>
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de la fête foraine à Villers-l'Evêque du 05 au 12/04/2023.</i>	<i>07/03/2023</i>
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'une ouverture sur fuite rues P.E. Janson et de la résistance à 4340 Awans du 07 au 10/03/2023.</i>	<i>07/03/2023</i>
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de la suppression d'un raccordement CILE rue Louis Germeaux, 40-42 à 4342 Awans du 20 au 31/03/2023.</i>	<i>07/03/2023</i>
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un chantier de remplacement d'un câble entre des poteaux de luminaires rue Chaussée, 128-136 jusqu'au 15/03/2023.</i>	<i>06/03/2023</i>
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un nouveau raccordement de la CILE rue Moulin à Vent, 71 à 4340 Awans du 20 au 31/03/2023.</i>	<i>07/03/2023</i>
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux d'abattage d'arbres rue de la Burette, du 16 au 17/03/2023.</i>	<i>13/03/2023</i>
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion du placement d'un conteneur rue Delvaux, à hauteur du n°13, du 16 au 21/03/2023.</i>	<i>15/03/2023</i>
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de chantier pour le compte de Resa rue Victor Heptia, 44, du 13 au 21/03/2023.</i>	<i>15/03/2023</i>
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion du placement d'un conteneur rue Stockis à hauteur du n°22 du 17 au 20/03/2023.</i>	<i>15/03/2023</i>
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de chantier pour le compte de la Cile à 4340 Awans rue Nicolas Lenoir, 2, du 15 au 23/03/2023.</i>	<i>15/03/2023</i>

	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion d’un déménagement rue de la Station à 4340 Awans le 24/03/2023.</i>	15/03/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion d’un chantier au carrefour formé par les rues Delvaux et Macours à 4340 Awans du 20/03 au 07/04/2023.</i>	15/03/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion de la suppression d’une raccordement d’eau rue Chaussée, 126 – Prolongation du 17 au 31/03/2023.</i>	22/03/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion d’un déménagement rue Crahay, 8 à 4340 Awans le 27/03/2023.</i>	22/03/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion du placement d’un conteneur rue de la Savatte, 2 à 4340 Awans du 31/03 au 03/04/2023.</i>	22/03/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion d’un chantier pour le compte de proximus rue Noël Heine à hauteur du n°3 à 4340 Awans, du 27/03 au 28/04/2023.</i>	22/03/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion d’un chantier pour le compte de proximus rue Chaussée entre les n°111 et 109 et les n°126 et 128 à 4340 Awans du 22 au 31/03/2023.</i>	22/03/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion d’un chantier rue Chaussée à hauteur du n°126 à 4340 Awans du 20/03 au 31/12/2023.</i>	23/03/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion d’un chantier pour le compte de la Cile à 4340 Awans rue Jean Volders, 28, du 22 au 29/03/2023.</i>	23/03/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion de chantier rue Auguste DEltour entre les n°37 et 45 à 4340 Awans du 27/03 au 02/06/2023.</i>	23/03/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion de festivités (marche bibitive) et au montage et démontage d’un chapiteau par le comité des jeunes de Othée entre le 15 et le 16/04/2023.</i>	17/03/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre ordonnant la fermeture à minuit de toutes les activités organisées par le comité des jeunes d’Othée, le 15/04/2023, Place du Monument à 4340 Othée.</i>	27/03/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre ordonnant la fermeture des activités liées à l’organisation de la soirée Miss Télévie, au Hall omnisports d’Awans, le 1^{er} avril 2023.</i>	29/03/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion de chantier pour le compte de la Cile à 4340 Awans rue Armand Rorife 3, du 28 mars au 5 avril 2023.</i>	29/03/2023
CHAUDFONTAINE	<i>Ordonnance de police – Mesures de circulation rue de la Loignerie suite à l’organisation du Salon des Viticulteurs au Hall sportif de Ninane du 31 mars au 2 avril 2023</i>	13/03/2023
ESNEUX	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Levée de l’arrêté de la bourgmestre du 26 juillet 2023 – Interdiction d’accès-Domaine Aval de l’Ourthe et Domaine du Pont de Mery.</i>	27/02/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière à l’occasion de travaux d’égouttage et de voirie pour le compte de l’AC d’Esneux et</i>	01/03/2023

	<i>l'AIDE dans la rue de la Résistance et rue de Fêchereux (Prolongation) jusqu'au 31/05/2023.</i>	
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Fermeture de la bretelle B602 pour création sens giratoire (B602 et l'avenue Neef) et Boulevard urbain, à partir du 13/03/2023 pour une durée de 180 jours ouvrables.</i>	<i>03/03/2023</i>
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Suppression/remplacement de raccordement d'eau pour la CILE Chemin de la Xhavée, 3, à partir du 13/03/2023 pour une durée de 10 jours ouvrables.</i>	<i>03/03/2023</i>
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Travaux de pose de câbles Avenue Montefiore – Prolongation du 18/02 au 24/03/2023.</i>	<i>07/03/2023</i>
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mise en place de signalisation en raison d'un raccordement électrique rue de la Charrette 97, du 16/03 au 31/03/2023.</i>	<i>09/03/2023</i>
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Levée de l'arrêté de la Bourgmestre du 26/07/2021 – Interdiction d'accès – Domaine Aval de l'Ourthe et Domaine du Pont de Mery.</i>	<i>27/02/2023</i>
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Construction d'une habitation rue de Limoges – Mise en place de mesures de signalisation et de circulation jusque fin juin 2023.</i>	<i>13/03/2023</i>
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Terrassement pour installation d'un container (école Sainte Marie maternelle), avenue des Ardennes, 21 – Travaux prévus à partir du 13/03/2023 pour une durée de 10 jours.</i>	<i>13/03/2023</i>
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Travaux d'élagage rue de Lincé, à partir du 20/03/2023 pour une durée de 5 jours ouvrables.</i>	<i>13-/03/2023</i>
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Abattage d'arbres en urgence Avenue d'Esneux, 232, les 16 et 17/03/2023.</i>	<i>14/03/2023</i>
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Réfection définitive en tarmac pour l'Avenue Montefiore, l'Avenue sur Cortil et la rue de Méry, du 20 au 31/03/2023.</i>	<i>15/03/2023</i>
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Nouveau raccordement pour le compte de la CILE Chemin d'Amostrennes, 38, à partir du 03/04/2023, pour une durée de 7 jours ouvrables.</i>	<i>22/03/2023</i>
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Raccordement électrique rue des Acacias, 6 – Mesures de circulation particulière à partir du 28/03/2023 pour une durée de 4 jours ouvrables.</i>	<i>23/03/2023</i>
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Raccordement électrique Avenue Nandrin, 7 – Mesures de circulation particulières à partir du 28/03/2023 pour une durée de 4 jours ouvrables.</i>	<i>23/03/2023</i>
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Nouveau raccordement pour le compte de la CILE rue Heid de Maël, 64 – Mesures de circulation particulières à partir du 03/04/2023 pour une durée de 7 jours ouvrables.</i>	<i>23/03/2023</i>
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Remplacement de raccordement pour le compte de la CILE rue Croupet des Creux, 4 – Mesures de circulation particulières à partir du 14/04/2023 pour une durée de 7 jours ouvrables.</i>	<i>23/03/2023</i>
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Travaux de toiture Avenue Montefiore, 19 – Mesures de circulation particulières du 27/03/2023 pour une durée de 20 jours ouvrables.</i>	<i>23/03/2023</i>
GRÂCE-HOLLOGNE	<i>Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière – Brocante rue de Loncin le 23/04/2023.</i>	<i>23/02/2023</i>

	<i>Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière dans le cadre d'une activité « balade gourmande » organisée le 07/05/2023.</i>	23/02/2023
	<i>Ordonnance de police temporaire relative à la Brocante à Bierset, avenue de la Gare et rue Jean Joseph Merlot, le 10/06/20023.</i>	09/03/2023
SOUMAGNE	<i>Arrêté de police – Mise en place de signalisation conforme en raison de travaux de renforcement du réseau gaz rue du Fort, du 13/03 au 31/03/2023.</i>	08/03/2023
	<i>Arrêté de police – Mise en place de signalisation conforme en raison de l'évacuation d'une maison/conteneur avenue Jean Jaurès 139, du 08/03 au 13/03/2023.</i>	06/03/2023
	<i>Arrêté de police – Mise en place de signalisation conforme en raison de travaux de la SWDE rue Gabion 29, du 01/03 au 03/03/2023.</i>	22/02/2023
	<i>Arrêté de police – Mise en place de signalisation conforme en raison du raccordement électrique en trottoir rue du Centre (à côté du n°56), du 01/03 au 03/03/2023.</i>	22/02/2023
	<i>Arrêté de police – Mise en place de signalisation conforme en raison de l'évacuation de déchets/conteneur avenue de la Résistance 258, du 09/03 au 10/03/2023.</i>	07/03/2023
	<i>Arrêté de police – Mise en place de signalisation conforme en raison de la création d'un remblai rue du Fort, du 01/03 au 31/05/2023.</i>	23/02/2023
	<i>Arrêté de police – Mise en place de signalisation conforme en raison de travaux de raccordement électrique rue du Fort, du 13/03 au 31/03/2023.</i>	22/02/2023
	<i>Arrêté de police – Mise en place de signalisation conforme en raison du placement de 3 poteaux d'éclairage public rue de l'Égalité (près du cimetière), du 08/03 au 31/03/2023.</i>	22/02/2023
	<i>Arrêté de police – Mise en place de signalisation conforme en raison de travaux privés rue Pierre Curie 64, le 02/03/2023.</i>	27/02/2023
	<i>Arrêté de police – Mise en place de signalisation conforme en raison de la pose des impétrants LOTINVEST (phase 2) rue Célestin Demblon, du 07/03 au 07/04/2023.</i>	07/03/2023
	<i>Arrêté de police – Mise en place de signalisation conforme en raison d'un déménagement rue d'Oultremont 38, le 25/03/2023.</i>	28/02/2023
	<i>Arrêté de police – Mise en place de signalisation conforme en raison d'un déménagement rue de l'Égalité 69, le 04/03/2023.</i>	28/02/2023
	<i>Arrêté de police – Mise en place de signalisation conforme en raison d'une exhumation rue de l'Égalité (cimetière Fond Leroy), du 01/03 au 10/03/2023.</i>	28/02/2023
	<i>Arrêté de police – Mise en place de signalisation conforme en raison de l'aménagement d'un trottoir rue Hawis 34, du 27/02 au 10/03/2023.</i>	22/02/2023
	<i>Arrêté de police – Mise en place de signalisation conforme en raison de la réparation d'égouttage en trottoir Chaussée de Wégimont 45, du 06/03 au 10/03/2023.</i>	01/03/2023
	<i>Arrêté de police – Mise en place de signalisation conforme en raison de travaux pour VOO rue Pierre Curie 97, du 13/03 au 24/03/2023.</i>	06/03/2023

VISÉ	<i>Ordonnance de police du bourgmestre – Mesures de sécurité publique pour le match de football Visé-RAA La Louvière du dimanche 19 mars 2023.</i>	06/03/2023
	<i>Ordonnance de police du bourgmestre – Mesures de sécurité publique pour le match de football Visé-Royal Club des Francs Borains du dimanche 02 avril 2023.</i>	28/03/2023

ARRONDISSEMENT DE HUY-WAREMME

BRAIVES	<i>Arrêté de police – Travaux de raccordement d'eau rue Vinâve, 20 du 03 au 10/03/2023.</i>	03/03/2023
	<i>Arrêté de police – Arrêt et stationnement des véhicules interdits à 4260 Braives, Place du Carcan, le 09/03/2023 afin de réserver un emplacement de stationnement pour le bus de l'ONE.</i>	03/03/2023
	<i>Arrêté de police – Arrêt et stationnement des véhicules interdits à 4260 Braives, section Avenues, rue de la Justice de Paix, à hauteur du n°4, le 09/03/2023 afin de réserver un emplacement de stationnement pour le bus de l'ONE.</i>	03/03/2023
	<i>Arrêté de police – Circulation interdite à 4260 Braives, section Ciolet, rue de la Havée à hauteur du ruisseau sur une distance de 100 mètres, du 15/03 au 28/04/2023 à l'occasion de travaux.</i>	10/03/2023
	<i>Arrêté de police – Arrêt et stationnement des véhicules interdits sur la Place du Carcan à l'occasion du départ et retour de classes de neige de l'école communale de Braives-centre, le 24 et le 31/03/2023.</i>	15/03/2023
	<i>Arrêté de police – Travaux de raccordement d'eau, rue d'Avenues, 34, à partir du 20/03/2023.</i>	15/03/2023
HUY	<i>Règlement complémentaire à la circulation routière instaurant la création d'une zone de rencontre et la mise en sens unique limité, rue du Marais, dans son tronçon compris entre les rues Paul Carré et Jean Jaurès – Abrogation de sa délibération du 27 juin 2022 et nouvelle décision.</i>	19/12/2022
	<i>Règlement complémentaire à la circulation routière instaurant la création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules des personnes à mobilité réduite – délibération du 25 juin 2018 – Abrogation.</i>	06/02/2023
OREYE	<i>Règlement de police : mise en place de signalisation conforme à l'occasion d'un raccordement au réseau d'eau rue du Geer du 247/01 au 10/02/2023.</i>	23/01/2023
	<i>Règlement de police : interdiction de stationnement rue des Combattants en face du n°1 entre la fin du parking du funérarium Vallée et la Grand'route, du 26 au 31/01/2023 de 8 à 18h en raison d'un emménagement avec camion lift.</i>	24/01/2023
	<i>Règlement de police : interdiction de stationnement rue de la Westrée n°8 et 10 le 28/01/2023 en raison d'une livraison par camion.</i>	26/01/2023
	<i>Règlement de police : interdiction de stationnement sur la place de l'église d'Oreye, rue des Combattants, 40 le 05/02/2023 à l'occasion d'une festivité organisée par l'asbl Cœur d'Oreye.</i>	31/01/2023
	<i>Règlement de police : mise en place de signalisation conforme rue Louis Maréchal 11 et rue de Ramkin, le long du bâtiment Balaes entre le 06 et le 17/02/2023.</i>	02/02/2023

	<i>Règlement de police : mise en place de signalisation conforme à l'occasion du remplacement de câble sur la N3 entre les n°3B et 5, du 15 au 17/02/2023.</i>	02/02/2023
	<i>Règlement de police : interdiction de circulation rue du Château d'eau pour des travaux de nettoyage de voirie par les ouvriers communaux du 06 au 13/02/2023.</i>	03/02/2023
	<i>Règlement de police : mise en place de signalisation conforme du 08/02 au 03/03/2023 afin de réaliser la réparation d'un avaloir Chaussée romaine entre le n°107 et le Chemin de Bonneville.</i>	03/02/2023
	<i>Règlement de police : interdiction de circulation rue Général Lens à hauteur du n°31 du 06 au 10/02/2023 afin que les ouvriers communaux réalisent un raccordement à l'égout.</i>	03/02/2023
	<i>Règlement de police : mise en place de signalisation conforme rue de Looz 1B du 15 au 22/02/2023 afin de réaliser un raccordement au réseau d'eau.</i>	06/02/2023
	<i>Règlement de police : mise en place de signalisation conforme Allée de la Plaine du 22/02 au 01/03/2023 afin de réaliser un raccordement au réseau d'eau.</i>	08/02/2023
	<i>Règlement de police : interdiction de circulation rue du Château d'eau depuis le n°9 jusqu'à la Chaussée romaine du 13 au 17/02/2023 (prolongation).</i>	09/02/2023

ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

PEPINSTER	<i>Arrêté de police ordonnant la réalisation de travaux de démolition de l'immeuble (garage) présentant un risque suite aux inondations de juillet 2021, sur rue Neuve, 45/47 à 4860 Pepinster.</i>	07/03/2023
	<i>Arrêté de police ordonnant la réalisation de travaux de démolition de l'immeuble (étable) menaçant ruine, sis rue de Tancremont, 11 à 4680 Pepinster.</i>	07/03/2023
PLOMBIÈRES	<i>Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière – Sippenaeken : Interdiction de stationner sur l'ensemble des aires de stationnement de la Place Saint-Lambert le 23/02/2023 de 7 à 13h.</i>	21/02/2023
	<i>Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière, concernant l'interdiction de stationner du 06 au 08/04/2023 sur le parking de la Place communale, la suppression du sens unique et l'instauration d'une interdiction de circuler à Montzen, dans le tronçon de la Place communale entre les rues Birken et de Hombourg, les 07 et 08/04/2023 à l'occasion de l'organisation d'une soirée « Afterwork ».</i>	06/03/2023
	<i>Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière – Hombourg : installation d'un chapiteau à l'occasion des 6 ans de la fromagerie « Au coin du pub » le 16/04/2023.</i>	13/03/2023
	<i>Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière – Hombourg : Interdiction de stationner sur l'aire de stationnement située Centre, avant le n°16, du 01/05 au 30/09/2023.</i>	13/03/2023
THIMISTER-CLERMONT	<i>Ordonnance du Collège communal réglementant la circulation des usagers à l'occasion de travaux de sondage Chemin du Chablot le 06/03/2023.</i>	28/2/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'un chantier en voirie – Placement d'un</i>	28/02/2023

	<i>échafaudage – rue René Rutten, 11 à 4890 Thimister-Clermont, du 06 au 19/03/2023.</i>	
	<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion de la Cavalcade – Arrêt et stationnement interdits à tous les véhicules dans la rue du Fort à hauteur de la chapelle au carrefour avec la RN3, le 10/04/2023 de 10h à 23h.</i>	16/03/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion de la campagne itinérante gratuite de dépistage du cancer du sein – Arrêt et stationnement interdits à tous les véhicules sur le parking du hall omnisports, rue Cavalier Fonck, 15 à Thimister et à Froidthier, du 20 au 26 juin 2023</i>	16/03/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usages, à l'occasion d'un chantier en voirie – Bois la Dame, 4 – du 27/03 au 28/04/2023.</i>	22/03/2023
	<i>Ordonnances du Collège communal réglementant la circulation des usagers, à l'occasion de la 31^e randonnée VTT du Cidre – Cercle familial asbl – le 02/04/2023.</i>	21/03/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'un chantier en voirie – Winandchamps, 1, Bodarwé, pour ORES et VOO – du 27/03 au 07/04/2022.</i>	27/03/2023
VERVIERS	<i>Ordonnance du Bourgmestre f.f. ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière à l'occasion d'une manifestation publique (Brocante de la Lande, le 29 mai 2023).</i>	22/02/2023
	<i>Ordonnance du Bourgmestre f.f. ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière à l'occasion d'une manifestation publique (Fête de quartier – Rue du Rwanda, le 2 juin 2023).</i>	20/02/2023
	<i>Délibération du Conseil communal ayant pour objet les règlements complémentaires de la circulation routière (modification – globalisation – rue Renier – approbation).</i>	30/01/2023
	<i>Délibération du Conseil communal ayant pour objet les règlements complémentaires de la circulation routière (modification – globalisation – rue aux Laines – approbation).</i>	19/12/2022
	<i>Délibération du Conseil communal ayant pour objet les règlements complémentaires de la circulation routière (modification – création d'un emplacement d'un stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées, rue de la Grappe n°18 – approbation).</i>	30/01/2023
	<i>Délibération du Conseil communal ayant pour objet les règlements complémentaires de la circulation routière (modification – globalisation – rue Biolley – approbation).</i>	30/01/2023
	<i>Délibération du Conseil communal ayant pour objet les règlements complémentaires de la circulation routière (modification – globalisation – rue Calamine – approbation).</i>	30/01/2023
	<i>Délibération du Conseil communal ayant pour objet les règlements complémentaires de la circulation routière (modification – globalisation – rue Chapuis – approbation).</i>	30/01/2023
	<i>Ordonnance du Bourgmestre f.f. ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière à l'occasion d'une manifestation publique (Carnaval de Verviers, le 5 mars 2023).</i>	28/02/2023
	<i>Délibération du Conseil communal ayant pour objet l'ordonnance de police administrative générale concernant la</i>	27/02/2023

	<i>collecte des déchets provenant de l'activité usuelle des ménages et des déchets assimilés à des déchets ménagers (Modifications – Adoption).</i>	
	<i>Ordonnance du Bourgmestre f.f. ayant pour objet la réglementation provisoire en raison d'un avis de tempête (Sécurité publique – Fermeture des parcs publics et cimetières présents sur le territoire communal).</i>	<i>10/03/2023</i>
	<i>Délibération du Conseil communal ayant pour objet les kermesses et fêtes foraines (calendrier 2023 – Approbation).</i>	<i>27/02/2023</i>
	<i>Arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière en raison d'une manifestation publique (Projet santé et vélo, le 23 mai 2023).</i>	<i>09/03/2023</i>
	<i>Arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière en raison de 2 manifestations publiques (100 jours des étudiants et Guinguette by Les Apéros qui se tiendront les 31 mars en 2 avril 2023).</i>	<i>09/03/2023</i>
	<i>Arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière en raison d'une manifestation publique (Parade contre les discriminations, le 22 mars 2023).</i>	<i>09/03/2023</i>
WELKENRAEDT	<i>Ordonnance de police réglementant le stationnement et la circulation des véhicules le 18, 19 et 20/03/2023 dans le cadre du cortège de la Laetare.</i>	<i>07/03/2023</i>